

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

APPEL D'OFFRES OUVERT - MARCHE DE FOURNITURE

Le marché est-il couvert par l'Accord sur les Marchés Publics :

NON

OUI

SECTION I Acheteur

Identification de l'organisme qui passe le marché : OPH Angers Loire habitat - 4 rue de la Rame - CS 70109 - 49101 ANGERS CEDEX 02 – Tél : 02.41.23.57.57.

Type de pouvoir adjudicateur et activité principale :

Logement et équipements collectifs
EPIC.

Renseignements d'ordre administratif et/ou technique, modalités de retrait du dossier de la consultation, adresse où les offres doivent être transmises : sur la plateforme dématérialisée www.achatpublic.com

SECTION II OBJET DU MARCHE

Type de marché : fourniture

Objet du marché : accord cadre à marchés subséquents pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel du groupement de commande composé d'Angers Loire habitat, Soclova, SAC ALTHI et Immo de France sur la période 2025-2029.

Classification CPV : objet principal : 09123000 – Gaz naturel

Description de l'accord cadre : accord-cadre multi-attributaire pour la passation de marchés subséquents conformément à l'article R2162-2 1^{er} alinéa du code de la commande publique Le volume maximum de l'accord-cadre sur la durée de l'accord-cadre est fixé à : 159 000 MWh.

Il est conclu avec plusieurs titulaires : au moins trois (3) et au maximum cinq (5), sous réserve d'un nombre suffisant de candidats.

SECTION III RENSEIGNEMENTS D'ORDRES JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

Règlement des comptes selon les modalités et conditions du CCAG fournitures et services.
Paiement à 30 jours par virement administratif.

Pièces de la candidature :

Pour présenter leur candidature, les candidats présentent :

- soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat).
- soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Documents à fournir au stade de l'attribution :

- Pièces prévues aux articles D 8222 5 1^o du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale.
- Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger.
- Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail
- Les assurances responsabilités civiles.

SECTION IV PROCEDURE

Procédure de passation du marché : Appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 et L2124-2 du code de la commande publique.

Critères d'attribution des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier, ou dans le document descriptif.

Date limite de réception des offres : mardi 27 mai 2025 à 12h00

SECTION V PROCEDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nantes, 6 allée de l'île Gloriette 44000 Nantes.

Introduction des recours : Articles R 421-1 à R 421-7 du Code de justice administrative (2 mois à compter de la notification ou publication de la décision de rejet de l'organisme). Articles L 551-1 et R 551-1 du Code de justice administrative pour le référé précontractuel qui peut être exercé depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat. Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés (deux mois à compter de la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique).

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus : Greffe du Tribunal Administratif, 6 allée de l'île Gloriette 44000 Nantes.

Organe chargé des procédures de médiation : Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges 6, quai Ceineray 44000 Nantes.

SECTION VI RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

En cas de groupement forme juridique que devra revêtir le groupement : Aucune forme de groupement n'est imposée au candidat du marché.

Le mandataire du groupement sera l'architecte.

Variantes libres : non autorisées.

Durée de validité des offres : 120 jours.

Date d'envoi à la publication : 10 avril 2025.